

Le Paquet "Énergie" de la Commission européenne

Quel rôle pour la société civile française?

Romain RIOLLET

CLER – Réseau pour la transition énergétique

Les politiques d'efficacité énergétique de l'Union Européenne

Atelier – Conférence de presse,

Mardi 27 juin 2017

Les paquets européens sur l'énergie

- Années 1990: l'agenda de libéralisation
 - Directives électricité de 1996 et gaz de 1998, révisées en 2003 (« 2^e paquet »)
- 2000: premier European Climate Change Program
 - Mise en œuvre de Kyoto: Marché CO₂ et 1^e Directive EnR
- 2007: 3^e paquet énergie et paquet climat « 20-20-20 »
 - Piliers « Kyoto, Moscou, Lisbonne »
 - L'efficacité énergétique « parent pauvre » avec un objectif indicatif
- 2016: Paquet «énergie propre pour tous les européens»
 - Mise en œuvre Accord de Paris (objectif -40% GES en 2030 p.r. 1990)
 - Négociation séparée des textes « CO₂ » (EU-ETS, ESR, aviation, véhicules...)
 - Objectif efficacité énergétique contraignant et révision des directives de « performance énergétique des bâtiments » de 2010 et « efficacité énergétique » de 2012

Paquet «énergie propre...» de 2016: grands objectifs et principaux textes



Energy Union Governance



Energy Efficiency
(Energy Efficiency Directive, European Performance of Buildings Directive)



Renewables
(Revised Renewable Energy Directive)

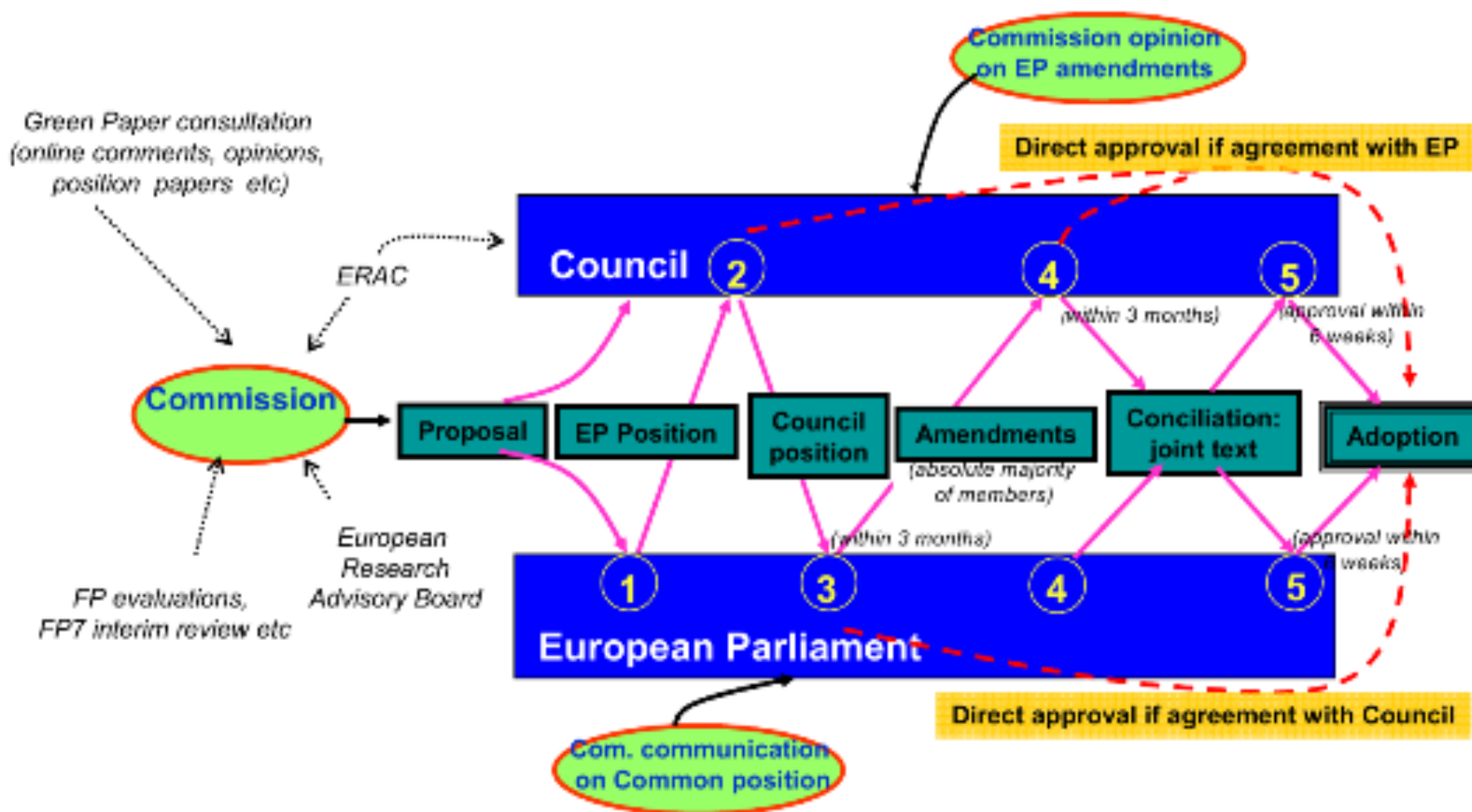


New Electricity Market Design
(including Risk Preparedness)



Energy prices and costs report

La procédure législative « ordinaire »



Calendrier négociations EED et EPBD

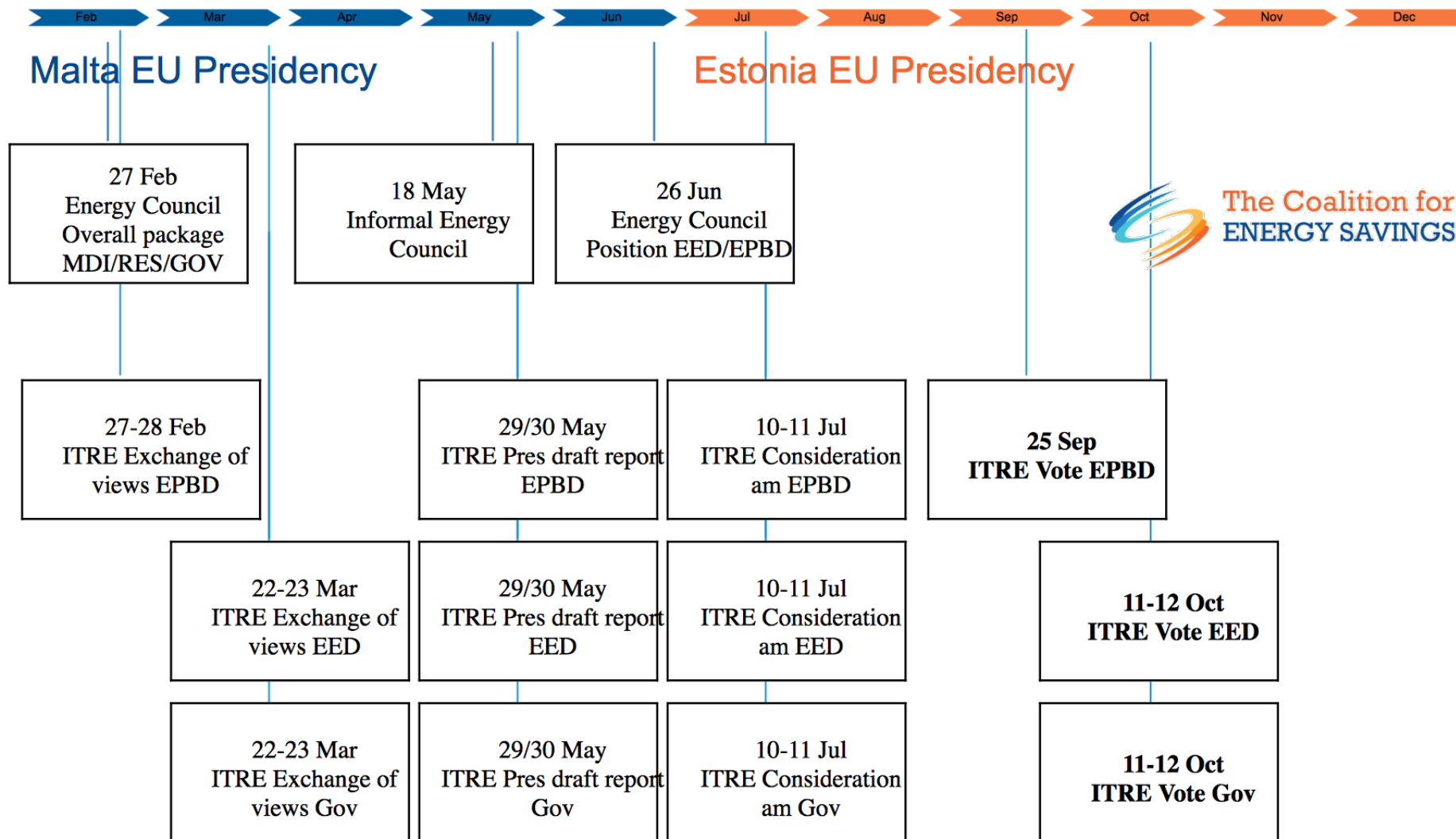


Illustration en France: la stratégie de rénovation long terme

- 2010: Article 4 Directive Efficacité Energétique (rapports 2014 et 2017)

« Les États membres établissent une stratégie à long terme pour mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments à usage résidentiel et commercial, tant public que privé. Cette stratégie comprend:

- a. une présentation synthétique du parc national de bâtiments fondée, s'il y a lieu, sur un échantillonnage statistique;
- b. l'identification des approches rentables de rénovations adaptées au type de bâtiment et à la zone climatique;
- c. des politiques et mesures visant à stimuler des rénovations lourdes de bâtiments qui soient rentables, y compris des rénovations lourdes par étapes;

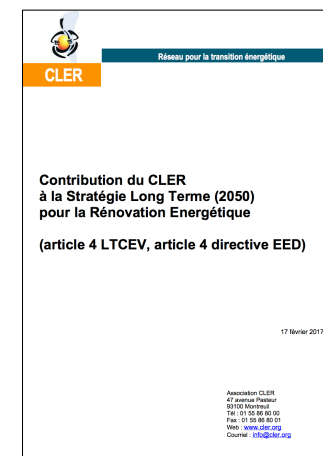
- 2015: Article 4 Loi de Transition Energétique (rapport d'ici 2020)

« Tous les cinq ans, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui détaille la **stratégie nationale à l'échéance 2050 pour mobiliser les investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie dans le parc national de bâtiments publics ou privés, à usage résidentiel ou tertiaire.**

Cette stratégie comprend notamment :

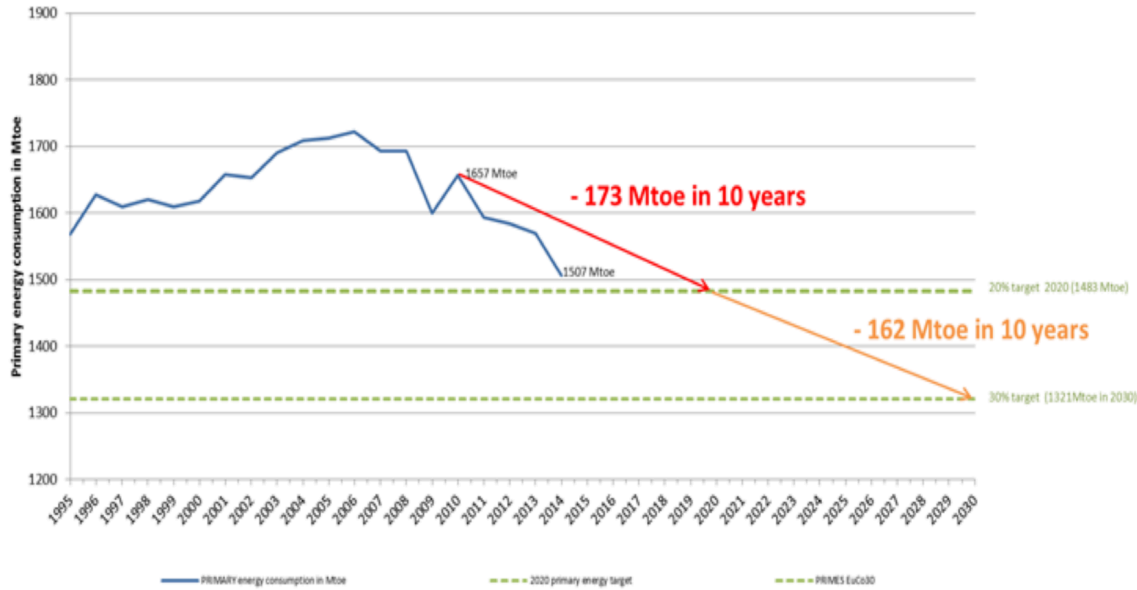
- 1° Une **analyse détaillée du parc national de bâtiments**, au regard notamment de leur **performance énergétique** ;
- 2° Une **présentation des stratégies de rénovation économiquement pertinentes**, en fonction des **types de bâtiment** et des **zones climatiques** ;
- 3° Un **bilan des politiques** conduites et un **programme d'action** visant à stimuler les **rénovations lourdes** de bâtiment économiquement **rentables** ;
- 4° Un **programme d'action** visant à **orienter les particuliers, l'industrie de la construction et les établissements financiers** dans leurs décisions d'investissement ;
- 5° Une **estimation des économies d'énergie attendues.** »

- 2016: Article 2a EPBD révisée et règlement Gouvernance (à suivre)



Action au niveau UE: objectif EE indicatif ou contraignant?

EU 28 - 30% Primary Energy Consumption target



CLER RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Association loi 1901 - 100 rue de Valenciennes - 75013 Paris - France

M. Nicolas Hulot
 Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire
 Hôtel de Roquette
 246, Boulevard Saint-Germain
 75007 Paris

M. Édouard Philippe
 Premier Ministre
 Hôtel de Matignon
 57 rue de Varenne
 75007 Paris

Objet : Réunion du Conseil Énergie sur la révision de la Directive Efficacité Énergétique

Montreuil, le 16 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Créé en 1988 par une loi de collectivité, c'est un système économique.

A l'approche de la Directive Efficacité Énergétique, des principaux acteurs de l'énergie et de l'économie ont initié une démarche commune pour montrer la valeur ajoutée de la directive.

L'efficacité énergétique est un enjeu majeur de nos sociétés. Elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'économiser les ressources, et d'améliorer la qualité de vie.

Au vu de ces enjeux, nous sommes convaincus que la directive doit être renforcée.

Nous suivons avec intérêt les travaux du Conseil Énergie et nous espérons que les propositions de la Commission seront prises en compte.

Alors qu'une nouvelle directive est en cours de négociation, nous sommes convaincus de la nécessité de coopérer.

Dans l'attente de vos propositions, nous restons à votre disposition.

Cordialement,

Président du CLER Réseau
 M. Alexis Duterte

Objet : Révision de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique (suite)

Paris, le 2 juin 2017

Monsieur,

Créé fin 2014, le CLER Réseau est une association d'acteurs de l'efficacité énergétique et de l'économie. Nous sommes convaincus de la nécessité de coopérer.

Nous suivons avec intérêt les travaux du Conseil Énergie et nous espérons que les propositions de la Commission seront prises en compte.

Alors qu'une nouvelle directive est en cours de négociation, nous sommes convaincus de la nécessité de coopérer.

Dans l'attente de vos propositions, nous restons à votre disposition.

Cordialement,

Président du CLER Réseau
 M. Alexis Duterte

Signatories from 13 Member States

CFEE @CFEE_energie · 16 juin

En réponse à @AlexisDuterte @EUenergysavings

Common FR, DE, LX position is now 30% BINDING, right? #EED

#CleanEnergyEU #makeEEDgreatagain

📍 À l'origine en anglais

#makeEEDgreatagain !

